

Dossier :

Etat des lieux après la carte
scolaire

Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :

Marseille 13, 14

Continuité du Projet Vivre Ensemble

Page 9

Education :

Rapport Villani

Quels moyens pour
avancer ? Page 11



INFO Hebdo



SNUipp-FSU
N°699
10 mars 2018
ISSN 07638086

**POUR LES MISSIONS PUBLIQUES,
L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT,
TOUTES ET TOUS
MOBILISÉ.E.S
LE 22 MARS**



**GRÈVE
NATIONALE
UNITAIRE
FONCTION PUBLIQUE**

Manifestation : 10h30, Vieux-Port

SNUipp-FSU infos
Pour la salle des
maîtres, une affiche
sur les éléments
du mouvement

Fonction Publique : GRÈVE le 22 mars

Pour les missions publiques, l'emploi et le pouvoir d'achat, la FSU, la CGT, Solidaires, FO, la FAFP, la CFE-CGC et la CFTC appellent les fonctionnaires à la mobilisation le 22 mars prochain.

Malgré la forte mobilisation unitaire du 10 octobre dernier, le président de la République et le gouvernement restent sourds aux revendications portées par les agents à cette occasion. Au gel du point d'indice, au rétablissement du jour de carence, à la hausse de la CSG mal compensée, aux coupes budgétaires et aux suppressions d'emploi viennent maintenant s'ajouter de nouveaux projets qui menacent directement le statut même de la Fonction publique et le périmètre de ses missions.

« Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les

collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais », dénoncent dans un communiqué commun sept fédérations de fonctionnaires.

MANIFESTATION 10h30 Vieux-Port

Changer de direction

Pour les syndicats, « la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale et les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous. » Constatant qu'ils ne sont pas entendus et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, ils appellent

l'ensemble des agents des trois fonctions publiques à une nouvelle journée d'action, de grève et de manifestations le 22 mars pour :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- un nouveau plan de titularisation des personnels contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

Salaires en hausse ? Pas pour les fonctionnaires !

Le candidat Emmanuel Macron l'avait promis : la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) serait compensée par une baisse des cotisations salariales aboutissant au final à une hausse des salaires. L'application des mesures en janvier s'est traduite au contraire par une baisse de la rémunération des fonctionnaires et des pensions de retraite.

Le Premier Ministre l'avait assuré au moment de la mobilisation de la Fonction Publique, le 10 octobre dernier : "les fonctionnaires qui paient des cotisations verront leur montant baisser. Les autres se verront appliquer une prime pour neutraliser l'impact de l'augmentation de la CSG". A l'examen de leur fiche de salaire de janvier, les agents publics vont une fois de plus constater que le compte n'y est pas.

Une hausse de la CSG mal compensée
Pour les fonctionnaires, l'augmentation de la CSG de 1,7 point est compensée d'une part par la suppression de la « cotisation exceptionnelle de solidarité » de 1%, d'autre part par la mise en place d'une « indemnité compensatrice de la hausse de la CSG ». Cette indemnité de compensation, calculée au 1^{er} janvier 2018, pourra faire l'objet d'un ajustement au 1^{er} janvier 2019 sous réserve qu'elle soit plus favorable à l'agent. Passé cette

date, son montant n'évoluera plus.

Une perte de salaire dès janvier

En découvrant leur bulletin de salaire de janvier, les professeurs des écoles vont s'apercevoir que le mode de calcul de l'indemnité ne permet pas une compensation totale. De plus, l'indemnité va s'éroder progressivement, son montant fixe ne compensera pas au fil du temps une CSG calculée sur la base d'un pourcentage.

Janvier, c'est aussi le mois choisi par le gouvernement pour augmenter les cotisations « pension civile » qui sont passées de 10,29% à 10,56 % ce qui représente de 4 à 10 euros de cotisation supplémentaire par mois (soit autant de salaire net en moins !). Sans oublier le retour du jour de carence, le report de l'application du protocole PPCR et le gel du point d'indice. Autant de mesures punitives pour des fonctionnaires qui sont appelés à se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat.

Les retraités pénalisés

Pour les retraités, c'est la double peine car la compensation par les cotisations salariales ne s'applique pas. Ainsi, ceux qui touchent plus de 1 300 euros par mois (60 % d'entre eux, loin d'être des nantis !) subissent une hausse de la CSG de 1,7 points, soit 4,5 milliards de ponction supplémentaire sur les pensions de retraite et d'invalité alors qu'aucune revalorisation n'est prévue pour 2018.

Campagne pour une médecine de prévention

La santé des personnels est un indicateur de la bonne santé du système scolaire. Or, les conditions de travail ne cessent de se dégrader et les problèmes de santé liés à l'intensité du travail, au bruit, aux mauvaises postures, aux pressions, comme les risques psychosociaux augmentent...

Agir sur les conditions de travail, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer ces missions. C'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux lancent une campagne pour réclamer plus de moyens pour la santé au travail.

**Ensemble, interpellons le ministère et les rectorats !
Signez la pétition sur les sites du SNUipp et de la FSU.**





Sommaire

Page 2 : Infos nationales

- Grève le 22 mars
- Salaires en hausse ?
- Médecine de prévention

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD

- Promotions : la CAPD s'est enfin tenue !

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Etat des lieux après la carte scolaire

Page 9 : Bouches-du-Rhône

- Projet " Vivre Ensemble "
- Concours 2018
- PPP : l'école publique n'est pas à vendre

Page 10 : Bouches-du-Rhône

- Des enseignant.e.s contractuel.le.s dans les écoles
- Bulletin d'adhésion

Page 11 : Education

- Rapport Villani
- Assises de la maternelle

Page 12 : Actualités du SNUipp-FSU 13

- Les stages du SNUipp-FSU 13
- Congrès départemental du SNUipp-FSU 13

Edito

Jean-Michel Blanquer avait titré ses vœux pour cette année 2018 par « L'école de la confiance pour une société de la confiance »... Vaste programme !

Comment penser qu'il se construit une société de la confiance alors que la Fonction Publique va être fragilisée par la suppression de 120 000 postes et le recours massif aux contractuels, et ce alors qu'on sait, en plus, que les services publics permettent de lutter contre les inégalités ?

Comment avoir confiance quand la reconnaissance manifestée envers les fonctionnaires se traduit par le gel du point d'indice, le retour du jour de carence, la hausse de la CSG et des contributions retraite ? Bref comment avoir confiance quand le salaire de janvier a été encore plus faible que l'habituel, déjà un des plus bas de l'OCDE ? Or augmenter nos salaires, c'est aussi reconnaître mieux, nos qualifications, nos métiers et nos missions,

De même, comment avoir confiance dans les perspectives éducatives proposées par le gouvernement qui impose à notre département, pour les seuls dédoublements, de trouver autant de postes que la dotation attribuée ?

Y-t-il vraiment un signal positif lorsque certaines ouvertures ne se

feront pas alors que le seuil est dépassé, qu'il y a des effectifs parfois pléthoriques du CE2 au CM2 en EP, que plus de 10% des postes de brigades est supprimé et qu'on déplore au quotidien le manque de postes de RASED, ?

Bref, on ne peut pas avoir confiance quand le gouvernement décide de précariser l'enseignement public et mettre en oeuvre le recours aux contractuels, en lieu et place de personnels formés. On ne peut pas nous demander de valider la dégradation de nos conditions de rémunération comme d'exercice.

Pour les défendre, pour conforter le rôle de la Fonction Publique, la FSU s'est pleinement engagée pour une mobilisation unitaire, car c'est tous ensemble que nous gagnerons !

Ainsi, nous répondrons à l'appel unitaire des organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires !

Et nous serons massivement mobilisés le 22 mars prochain où il est essentiel que nous soyons nombreuses et nombreux en grève et dans la rue pour contrer la casse du service public !

Promotions : La CAPD s'est enfin tenue !

A lors qu'elle a lieu habituellement en décembre, la CAPD qui valide les passages d'échelon dans la Classe normale et à l'intérieur de la Hors Classe s'est tenue jeudi 22 février. La mise en place des nouvelles mesures PPCR a pris plus de temps que prévu, un dernier élément de l'application ayant été transmis aux services de la DSDEN à la mi-janvier. Dans le cadre du protocole Nouvelles Carrières, l'avancement se fait au même rythme pour tous, seule la situation des collègues éligibles à une accélération pour accéder aux 7ème et 9ème échelons a nécessité des vérifications et une vigilance particulière. **Le SNUipp-FSU 13 a envoyé un SMS de confirmation à tous les collègues qui lui avaient confié un numéro de portable.**

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des promotions :

Promotions Classe Normale					
Echelon	Ancienneté		Accélération 30 %		
	Nbre promus	Nbre promouvables	Nbre promus	Nbre promouvables	Barème dernier
Du 4 au 5ème	61	61			
Du 5 au 6ème	99	99			
Du 6 au 7ème	220	220	95	317	22,75
Du 7 au 8ème	300	300			
Du 8 au 9ème	344	344	142	476	30,167
Du 9 au 10ème	297	297			
Du 10 au 11ème	228	228			

Le sujet épineux de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté, pris en compte en partie seulement pour ne pas interférer avec le reclassement général du 1er septembre a été à nouveau soulevé. Les représentants syndicaux, après avoir demandé au DASEN de ne pas appliquer la directive ministérielle, ont voté à l'unanimité un vœu dénonçant le non-respect de ce droit reconnu par décret aux personnels en service en zone Violence. **Pour rappel, le SNUipp-FSU National a interpellé, à notre demande, les services du Ministère sur la situation des "retraitables" pour lesquels ce droit est à jamais tronqué.**

Voir le courrier ci-dessous :



Paris, le 16 janvier 2018

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des enseignants affectés dans certains établissements ou écoles classées zone violence et qui bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté (ASA). Ce dispositif est prévu par la loi n°91-715 lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles et leur permet de bénéficier d'une accélération de carrière lors des avancements d'échelon. Il s'avère que les mécanismes habituels d'attribution de l'ASA ont été neutralisés lors de la mise en place au 1^{er} septembre 2017 du protocole PPCR. Cela prive d'une promotion anticipée (c'est-à-dire avant le 1^{er} septembre 2017) tous les collègues qui habituellement y auraient eu droit. Nous avions déjà alerté vos services et la solution envisagée n'est pas acceptable. On ne peut pas geler des promotions au prétexte d'une difficulté technique.

Une solution doit être trouvée par vos services pour rétablir les collègues dans leurs droits. La mise en œuvre de PPCR ne saurait aboutir à une réduction des droits de ces personnels. Nous vous demandons que ces personnels qui ont fait le choix d'exercer dans des quartiers où les problèmes sociaux et de sécurité sont particulièrement difficiles, ne soient pas pénalisés et que leur engagement pour la réussite des élèves continue d'être reconnu financièrement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Francette POPINEAU
Co-Secrétaire Générale
SNUipp-FSU

Frédérique ROLET
Secrétaire Générale
SNES-FSU

Benoît HUBERT
Secrétaire Général
SNEP-FSU

Sigrid GERARDIN
Co-Secrétaire Générale
SNUeP-FSU

Hors-Classe

Le projet d'accès à la hors-classe sera établi par l'administration en avril, pour une validation à la CAPD du mois de juillet et une application des promotions au 1^{er} septembre 2018.

La hors-classe sera accessible à partir de deux ans d'ancienneté à l'échelon 9, situation appréciée au 31-08-2018.

Trois éléments seront pris en compte pour établir un barème :

- La note arrêtée au 31-08-2016 (sauf cas particuliers)
- L'avis de l'IE
- L'ancienneté dans l'échelon

Le DASEN émet un avis à partir des deux premiers éléments (excellent : 120 points, très satisfaisant : 100 points, satisfaisant : 80 points, à consolider : 60 points).

A cela s'ajouteront des points liés à l'ancienneté dans les échelons de la classe normale, à partir de deux ans dans le 6ème : de 0 point pour 2 ans au 9ème à 120 points pour 5 ans au 11ème (voir le détail sur notre site).

Classe exceptionnelle

Cette CAPD avait été précédée dans la matinée par un groupe de travail restreint portant sur les candidatures à la Classe Exceptionnelle. Seuls les représentants du SNUipp-FSU avaient le droit d'y assister car seuls élus au titre de la Hors Classe.

Sur 832 éligibles, seuls 434 collègues avaient saisi une demande et parmi eux, 93 voient leur candidature invalidée.

Le SNUipp-FSU 13 s'est opposé à la création de ce nouveau grade, qui tend à diviser les personnels puisqu'il n'est pas accessible à tous.

Force est de constater que les conditions posées par le Ministère rendent l'accès à cette Classe Exceptionnelle tout à fait inéquitable : les exercices en RAR, RRS ou en Education Prioritaire avant 1990 n'ont pas été valorisés et ne sont donc pas pris en compte dans le barème. Cela conduit parfois à des situations ubuesques où un collègue affecté depuis 10 ans dans la même école peut voir une partie de ces années invalidées du fait des changements successifs de label. Il se peut même que dans une même école, 2 collègues soient traités différemment suivant leur date d'affectation. Ainsi, un collègue ayant 8 ans après labellisation officiellement reconnue par le Ministère peut être "mieux" considéré qu'un autre ayant plus d'année d'ancienneté dans l'établissement !!!

Là encore, le SNUipp-FSU National a été saisi pour que soit réellement pris en compte l'exercice en conditions difficiles de l'éducation prioritaire.

Nous savons désormais que 119 possibilités de promotion sont offertes au titre du 1^{er} vivier et 27 au titre du 2nd pour la Classe Exceptionnelle 2017.

Un nouveau GT restreint est prévu le 22 mars. A cette date, les avis des IEN seront connus dans SIAP et une CAPD Exceptionnelle (restreinte elle aussi...) sera réunie le 29 mars.

Par la suite, le serveur réouvrira en avril pour la campagne de saisie de la Classe Exceptionnelle 2018.

Carte scolaire

Des votes unanimes contre un projet qui met à mal les écoles !

Les opérations de carte scolaire ne pouvaient pas bien se passer quand le gouvernement demande aux départements de faire plus avec moins !

Pour les Bouches du Rhône, il s'agissait de trouver 392 postes au titre des dédoublements et de prévoir l'accueil de plus de 850 élèves supplémentaires, le tout avec une dotation de 205 postes ! Ceci a amené la DSDEN à rechercher des postes, par tous les moyens !

Si vos représentants des personnels ont défendu toutes les situations, ils ont été choqués d'entendre l'administration concéder que les chiffres qu'elle leur avait transmis ne correspondaient « ni à ceux des écoles, ni à ceux des IEN, qu'ils s'agissaient de prévisions de la DSDEN en fonction d'éléments de constat sur les 5 dernières années » ! La pondération des chiffres d'il y a quelques années, et que l'on appelait la « moulinette », est donc de retour ! Le SNUipp-FSU 13 a dénoncé des chiffres volontairement sous-évalués afin de ne pas procéder à des ouvertures, ou minorés pour légitimer une fermeture, comme la prise en compte très aléatoire des élèves d'ULIS ! C'est ainsi que, malgré nos protestations argumentées, l'administration a pu procéder à une absence d'ouverture avec des seuils dépassés, et alors que la tendance à l'augmentation démographique est attestée par un constat de rentrée 2017 supérieur à la prévision effectuée en novembre 2016, ou à une fermeture alors que l'école aura une

moyenne de 29 élèves en maternelle après mesure !

Ainsi ce sont autant les écoles hors Education Prioritaire qui ont été pénalisées par les manques d'ouvertures de classes que celles d'EP où les effectifs répartis entre le CE2 et le CM2 atteignent des moyennes parfois bien supérieures à 25 élèves, en cours doubles !

Les dédoublements ont été mis en avant par l'administration, mais le SNUipp-FSU 13 a fait ses calculs : les dédoublements « coûteront » à terme environ 500 postes à notre département, or, appliquer les mandats du SNUipp-FSU en éducation prioritaire, c'est à dire limiter toutes les classes de la maternelle à l'élémentaire à 20 élèves, coûterait 370 postes. Limiter toutes les classes des écoles hors Education Prioritaire à 25 demanderait 280 postes. C'est donc possible ! Pour nous, c'est à l'ensemble de l'école qu'il convient de travailler et non seulement à deux ans d'une scolarité !

De « CP à 12 », nous sommes ainsi passés à « classes à effectifs réduits » et ce changement sémantique n'est pas innocent, il a permis à l'administration de proposer ici seulement deux CP pour 35 élèves, ou là 6 classes à 14 élèves au lieu de 7 classes à 12 !

De plus, pour la première fois, l'administration a proposé, puis décidé, lors du CTSD, de fermetures ou de non-ouvertures qui ne figuraient pas dans les documents préparatoires

distribués lors du groupe de travail, privant ainsi les représentants des personnels de tout contact avec les écoles concernées ! Heureusement, vous avez été nombreuses et nombreux à nous transmettre vos chiffres ce qui a permis au SNUipp-FSU 13 d'étayer ses interventions pour assurer l'équité et la transparence des opérations.

Les organisations syndicales ont voté unanimement contre un tel projet en CTSD comme en CDEN.

Les organisations SNUipp-FSU 13, CGT Educa'action et SE-UNSA ont aussi tenu à s'exprimer ensemble contre le Partenariat Public Privé projeté par la ville de Marseille. Vous trouverez les diverses déclarations sur notre site.

Le SNUipp-FSU 13 a pour sa part détaillé les problématiques et s'est exprimé contre la dégradation des conditions salariales et de travail des enseignants, voire la redéfinition de leurs missions alors que le Code du Travail impose d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse...

Suite à ses nombreuses interventions et à son alerte sociale déposée le 31 janvier, **le SNUipp-FSU 13 a été entendu sur :**

- la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs globaux des classes
- le maintien des PARE en Education Accompagnée
- l'obtention de la prise en compte des classes dédoublées pour le groupe de direction et leur maintien pour les calculs de la décharge.

#PasPlusDe20enEP

Réduire de 5 élèves la taille des classes en éducation prioritaire conduirait à une baisse de 46% de l'inégalité de réussite scolaire.*

20

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER, CHANGEONS L'ÉCOLE !

SNUipp FSU 13

*Source : étude 2006 de T.Piketty et M.Valdenaire

#PasPlusDe25

109 683 classes à plus de 25 élèves, trop, c'est trop !

25

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !

SNUipp FSU 13

U F.S.E. ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

Source : chiffres du ministère, rentrée 2016, « Repères et références statistiques 2017 »

Education

Etat des lieux après

Dédoublément des CP

Ce qu'en disent les enseignants...

Enquête menée auprès d'enseignants, exerçant en REP+ à Marseille, Vitrolles, Miramas... lors du stage organisé par le SNUipp-FSU 13

« Education Prioritaire : quelles sont nos priorités ? »

Même si le gouvernement annonçait des CP à 12 élèves, dans les faits les effectifs varient de 10 à 14 et jusqu'à 25 en co-intervention ! Le dédoublement a eu un impact sur les effectifs des autres classes allant jusqu'à 3 élèves supplémentaires !

Les locaux sont souvent insuffisants, particulièrement à Marseille, nécessitant de réquisitionner les BCD, salle info... Pour le mobilier le partage a été la règle, avec un demi-rééquipement par classe dédoublée.

Des enseignants volontaires souvent expérimentés, mais faute de candidats, des T1 ont été nommés dans ces classes de CP. Une formation a été organisée par l'administration, prise sur les décharges REP+ et les conseils de cycle, mais peu spécifique au dispositif, très chronophage, et impactant largement le temps personnel des enseignants. Les observations croisées sur les CP dédoublés ont, elles, été plébiscitées par la profession. Par contre, les collègues de cycle 3 sont souvent bien isolés. Des pratiques pédagogiques basées sur la liberté d'innover, du travail mutualisé, un climat de classe serein, des apprentissages plus rapides, « la joie d'enseigner » a été retrouvée mais entachée par un manque de dynamisme des élèves et la crainte d'une perte de leur autonomie.

L'accompagnement par les IEN a été le plus souvent perçu comme bienveillant mais générateur de stress à cause des "100%" de lecteurs exigés par le ministère. La grande difficulté des élèves reste entière, supposant que d'autres moyens sont nécessaires.

L'évaluation du dispositif devra attendre la fin du cycle 2 ou l'entrée au collège pour les élèves concernés.

Et la suite ?

Le dédoublement des CE1 en REP+ attire les collègues, pouvant générer des

tensions au sein des équipes lors de la répartition pédagogique, mais aussi la disparition des enseignants chevronnés du cycle 3 ! Des problèmes de locaux accrus ! La question du temps pour la formation des enseignants en REP reste entière puisqu'ils ne bénéficient pas des décharges REP+.

Sans parler du devenir de ces élèves, qui deux ans après sont jetés dans le « grand bain » !

La profession s'interroge sur l'efficacité de ce dispositif, auquel souvent elle préfère le mandat du SNUipp -FSU de 20 élèves pour toutes les classes de l'Education Prioritaire !

La carte scolaire signe la fin des PARE

Les PARE, dispositif historique du département des Bouches-du-Rhône avaient été dès le début des années 2000 les précurseurs des "Plus de maîtres que de classes". Avec la carte scolaire 2018, c'en est fini.

Les 213 postes supplémentaires ne permettaient pas de couvrir les 392 moyens nécessaires au dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+, ni de renforcer les brigades de remplacement ou encore de permettre l'abaissement des effectifs dans les classes chargées.

L'administration a donc fait le choix de les supprimer, épargnant uniquement les PARE en Education Accompagnée. Pourtant ces postes étaient plébiscités par les collègues car ils ont changé leur manière de travailler en équipe, multipliant les échanges et permettant de croiser les regards sur les pratiques pédagogiques. De plus, les PARE intervenaient également en maternelle et en cycle 3, qui se retrouvent à présent livrés à eux-mêmes.

Ouvertures en REP

Circonscription	Elémentaire REP
Aix est	1 O Paul Arène
Aix sud	1 O Joseph d'Arbaud 2 O Jules Payot 2 O Henri Wallon
Arles	1 O Marinette Carletti 1 O Salin de Giraud 1 O Marie Mauron 2 O Jules Valles 2 O Albert Camus
Aubagne	2 O La Tourtelle 4 O Nelson Mandela 2 Paul Eluard
Fos	2 O R. Rolland Port de Bouc 2 O Jules Verne Port St Louis
Gardanne	2 O Jacques Prévert Gardanne 1 O Albert Bayet Gardanne 2 O Langevin Wallon Septém 1 O Château Pitty
Istres	2 O Jules Ferry 2 O Camille Pierron
Marignane	2 O Jean Moulin
Marseille 01	1 O Estaque gare 1 O Estaque Plage 2 O St Henri Rabelais 1 O St Henri Raphael
Marseille 06	1 O La Sauvagère
Marseille 07	1 O Capelette Laugier 1 O Parette Mazenode 3 O Pont de Vivaux Saccoma 1 O Les 3 Ponts 2 O Pomme Heckel 1 O La Valbarelle 1 O St Loup Chanteperrix 1 O Les Néréides 1 O Capelette Curtel
Marseille 08	3 O Air Bel
Marseille 09	1 O St Marcel
Marseille 10	1 O Rose St Théodore 1 O Croix Rouge Campagne
Marseille 14	4 O Albert Chabanon
Martigues	2 O Paul Di Lorto 2 O Robert Desnos
Miramas	2 O Emile Zola - Berre 2 O Frédéric Mistral - Berre 1 O Georges Dezarnaud - Berre 1 O Vaillant Couturier - Berre 1 O Pablo Picasso - Berre 1 O Paul Langevin - Berre
St Martin	2 O Orgon 1 O Plan d'Orgon
St Rémy	2 O Graveson 2 O Jules Ferry Tarascon 2 O Marcel Pagnol Tarascon 2 O Jean Macé Tarascon 1 O Marcel Battle Tarascon
Salon	4 O Canourgues 1 O St Norbert 2 O Bastide Haute
Vitrolles	2 O Pablo Picasso 2 O Raimu

Prioritaire

à la carte scolaire

Education Accompagnée : le SNUipp-FSU 13 aux côtés des écoles !

Les écoles labellisées Education Accompagnée (EA) sont des écoles qui n'ont pas pu être classées REP ou REP+ en 2015 à cause de la labellisation par le collège tête de réseau... Pourtant elles possédaient et possèdent encore les critères de l'Education Prioritaire : PCS défavorisées, quartiers ZUS, interventions RASED très limitées du fait de postes non pourvus... Malgré ces conditions difficiles non reconnues, pour la plupart, les équipes sont restées et s'investissent dans la réussite de leurs élèves...

A force de mobilisation, elles ont été classées EA ce qui leur a permis de

bénéficier des mesures de l'Education Prioritaire : effectifs, PARE...

Cette carte scolaire, en plus de ne pas les faire bénéficier du dédoublement des CP, leur supprime un dispositif indispensable et autour duquel les collègues s'investissent depuis plusieurs années : le PARE ! L'école de la Baume, par exemple, ne bénéficie pas d'une ouverture et devra donc faire avec 4 classes en cours doubles à 25 l'an prochain, alors que la situation y est particulièrement difficile ! C'en était trop pour ces écoles qui, soutenues par le SNUipp-FSU 13, se sont mobilisées et ont obtenu le maintien de leur PARE !



Ouvertures en REP+

Circonscription	Elémentaires REP+
Arles	1 O Marie Curie 2O Paul Langevin 2O Henri Wallon
Fos	1 O Anatole France
Marseille 01	2 O Saint André Condorcet 1 O ND Limite HLM Perrin 2 O Saint André la Castellane 1 O Plan d'Aou
Marseille 02	2 O Canet Ambrosini 4 O Canet Larousse 1 O Clair Soleil 3 O Saint Barthélémy SNCF 1 O Saint Just Centre 1 2 O Saint Just Centre 2 2 O Sinoncelli 4 O Font Vert 2 O Canet Jean Jaures
Marseille 03	2 O Felix Pyat 1 O François Masson 2 O Hozier 3 O Kleber 2 O Major Cathédrale 1 O Vincent Leblanc 2 O Peyssonnel 1 2 O Peyssonnel 2 1 O Chevalier Paul
Marseille 10	2 O Maurelle Bombardière 2 O Rose Val Plan 1 O Rose Frais Wallon Sud 1 O Rose La Garde
Marseille 11	3 O La Busserine 2 O Merlan Cerisaie 1 O Saint Just Corot 2 O Bouge 1 O Emile Vayssière 1 1 O Saint Jérôme Les Lilas 1 O Malpassé Les Oliviers 2 O Malpassé Les Lauriers 1 O Saint Barthélémy Flamants 2 O Emile Vayssière 2

Ouvertures en REP+

Circonscription	Elémentaires REP+
Marseille 12	3 O Saint Antoine Palanque 1 O Saint Joseph Servières 2 O Sainte Marthe 1 O Wallon des Tuves 3 O Maurelette 2 O Aygalades Oasis 1 2 O Castellans Les Lions 1 O Parc Kalliste 1 1 O Parc Kalliste 2 1 O St Joseph Les Micocouliers
Marseille 14	3 O Bernard Cadenas 2 O Convalescents 3 O Edouard Vaillant Appli 3 O National 1 O Saint Charles 1 Appli 2 O Saint Charles 2 3 O Révolution 3 O Korsec 1 O Busserade Massena 5 O Bugeaud
Marseille 15	2 O Parc Bellevue 2 O La Cabucelle 3 O Calade 3 O Oddo Madrague Ville 3 O Saint Louis Consolat 2 O Saint Louis Gare 2 O St Louis Campagne Leveque 3 O Viste Bousquet 1 O Canet Barbes 1 O La Visitation 2 O Saint Louis le Rove 2 O Arenc Bachas
Miramas	1 O Jean Giono 1 O Paul Cézanne 2 O Vincent Van Gogh 1 O La Maille
Vitrolles	2 O Paul Cézanne 1 O Jean de la Fontaine 1 O Lucie Aubrac

Carte scolaire 2018-2019

Ouvertures et fermetures (hors dédoublements CP et CE1)

Légende : O = Ouverture, F = Fermeture, OS = Ouv. à Surveiller, FS = Ferm. à Surveiller

Circonscription	Maternelle	Elémentaire
Aix est	1 F EM Appl. Jules Isaac, Aix 1 F EM Eliane d'Amore, Belcodène 1 F EM Roi René, Aix	1 F EE Lauves, Aix
Aix ouest	1 F EM Jean Jaurès, Velaux	1 F EE Celony, Aix 1 OS EE Paul Doumer, La Fare 1 OS EE Deux-Ormeaux, Aix
Aix sud	1 F EM Joseph D'Arbaud *, Aix 1 F EM Marcel Pagnol, Aix 1 O EM de Cuques, Aix 1 O EM Pierre Gilles de Gennes, Aix 3 F EM Pierre de Gilles de Gennes, Aix/ 3 O EM La Duranne, Aix	3 F EE Pierre Gilles de Gennes, Aix 3 O EE La Duranne, Aix
Arles	1 F EM Raymonde Avon, Fontvieille	
Aubagne		1 OS EE Josph Martinat, Roquevaire
Châteauneuf- Les-Martigues	1 OS EM Val St Georges, Les Pennes-Mirabeau	1 O EE Roger Salengro, Châteauneuf-les-Martigues 1 O EE Jean Jaurès, Châteauneuf-les-Martigues
Gardanne	1 F EM La Tour, Mimet	
La Ciotat	3 F EM Muscatelle, Ceyreste 3 O EM Ceyreste, Ceyreste	1 O EE Louis Marin*, La Ciotat 4 F EE Albert Blanc, Ceyreste 4 O EE Ceyreste, Ceyreste
Marignane		1 O EE Le Carestier, Marignane
Marseille 02	1 O EM St Barthelemy SNCF*	
Marseille 04	1 O EM Rouet Charles Alle	
Marseille 10		1 O EE Les Olives
Marseille 11	1 F EM Merlan Village 1 O EM Ste Marthe Audisio	1 O EE Ste Marthe Audisio
Marseille 13	1 O EM Abbé de l'Epée	1 O EE Abbé de l'Epée
Marseille 14	1 F EM La Paix* 1 O EM Bugeaud	1 OS EE Appl. La Corderie
Marseille 15	2 O EM Allar*	3 O EE Allar* 10 F EE Oddo-Madrague* 10 O EE Madrague Ville*
Martigues	1 F EM Henri Damofli	1 O EE Henri Tranchier 1 OS EE Aupècle
Miramas	1 FS EM Carraire 1 OS EM Jean Moulin	1 OS EE Irène Joliot-Curie, St Chamas 1 OS EE Chantegrive, Miramas
Peyrolles		1 OS EE La Quiho, Le Puy-Ste-Réparade
St Martin	1 F EM Lamanon, Lamanon 1 O EM Aureille, Aureille	1 OS EE Marcel Pagnol, St Martin
St Rémy	1 OS EM Eyragues	
Trets		1 OS EE St Jean, Trets
Vitrolles		1 O EE Les Vignettes, Vitrolles 1 OS EE Les Pinchinades, Vitrolles 1 O EE Lamartine, Rognac

ASH

ULIS

4 ouvertures :

- ULIS TFC : EE La Visitation Circonscription Marseille 15,
- ULIS TED : EE Marcel Pagnol, Aix Circonscription Aix Sud
- ULIS TFC : EE Jules Vernes* Port St Louis du Rhône, circonscription Fos
- ULIS FC : EE Frédéric Chave, Marignane

2 Fermetures :

- ULIS TFC EE Louis Aragon, Arles
- ULIS TFC EE Romain Rolland *, Port-de-Bouc

RASED E

3 transferts de postes

- 1 F EE marie Curie* Arles / 1 O Paul Langevin* Arles
- 1 F EE St André Castellane* / 1 O EE Plan d'Aou* circonscription Marseille 01
- 1 F EE St Just Centre 1*/ 1 O EE St Just Centre 2* circonscription Marseille 02

ENSEIGNANTS REFERENTS

2 ouvertures

ENSEIGNANTS SPECIALISES en ETABLISSEMENT

3 fermetures

- Adjoint poste ITEP Cadenaux Gavottes,
- Adjoint poste IME
- Directeur La Pépinière à la Ciotat

DEPARTS STAGES LONGS

22 ETP

- 10 option ULIS
- 10 option SEGPA
- 2 DDEAS

UPE2A 1er degré

- 1 F EE Jules Ferry, Aix
- 1 O EE Langevin-Wallon, Septèmes
- 1 F EE La Millière/1 O EE Parade, MRS 09
- 1 O EE, Tarascon

UPE2A

4 transferts sur collègues

- 1 F EE Jean Moulin / 1 O Collège Emilie de Mirabeau à Marignane
- 1 F EE Jules Ferry / 1 O collège René Cassin à Tarascon
- 1 F EE Convalescents / 1 O collège Edgard Quinet Manet, Marseille 01
- 1 F EE Emile Vayssière 2 / 1 O collège Edouard Manet, Marseille 14

#PasPlusDe25

109 683 classes à plus de 25 élèves, trop, c'est trop !

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !

Source : chiffres du ministère, rentrée 2016. Repères et références statistiques 2017

Marseille 13,14

Projet « Vivre Ensemble »

En 2015/2016, lors d'une RIS de la sous-section du SNUipp Marseille 13-14, est née l'idée de lancer un projet autour du « Vivre Ensemble ». Le Vivre Ensemble, la sensibilisation aux processus de discrimination, le respect des autres dans leur diversité et l'éveil aux atteintes à la personne (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie...).

Ces valeurs font partie intégrante de l'identité de l'École républicaine. Elles sont particulièrement mises à mal ou en danger actuellement : déclarations de responsables publics explicitement hostiles au vivre ensemble, climat général concourant au délitement des liens sociaux et favorisant les processus de séparation dans la société française, remontée des actes antisémites et islamophobes, attaques contre l'école républicaine ainsi qu'un fort processus d'altération de la situation des quartiers populaires et une recrudescence de la violence.

28 enseignants ont construit un projet fédérateur et collaboratif visant à la production d'une chorale du Vivre Ensemble devant les parents. Cela a

abouti à deux représentations quasi simultanées, regroupant près de 800 élèves.

Le projet est reparti avec 70 classes en 2016/2017 en se diversifiant : chorales à répertoire commun (Michelle Bernard est

venue chanter deux de ses chansons avec les élèves), rencontre de course longue et expositions (arts visuels, productions d'écrits, histoire). Deux abécédaires du Vivre Ensemble ont été créés par tous.

Le projet s'est concrétisé sur la semaine de lutte contre le racisme et les discriminations. Et cette année encore le projet continue avec plus de 70 classes maternelles et élémentaires auxquelles se joignent des classes de 2 collèges.

Cette nouvelle semaine du Vivre ensemble est aussi l'occasion de valoriser le travail accompli par les élèves au sein des écoles (REP+) et de participer à donner une image positive de tout le quartier et de ses habitant.e.s à travers l'engagement de leurs enfants.

Les chorales, rencontres sportives et expositions se dérouleront la semaine du 19 au 23 Mars. La semaine suivante les travaux des élèves seront exposés à l'Alcazar section jeunesse.



Concours 2018 : Baisse des postes !

Au cours d'une audience accordée au SNUipp-FSU, le Recteur a annoncé le nombre de postes au CRPE 2018 pour l'académie d'Aix-Marseille : 520 postes au total (495 pour le CRPE externe et 25 pour le CRPE 3^{ème} voie).

C'est une baisse très conséquente du nombre global de postes (- 60, soit - 11,5%), comme au concours externe (- 64, soit -13%) et une remontée du nombre de postes au 3^{ème} concours (+ 4, soit + 19%).

Avec sensiblement le même nombre d'inscrit.es, le CRPE externe sera donc plus sélectif cette session : 6,7 inscrit.es pour 1 poste (L'an dernier, 40% des inscrit.es s'étaient présenté.es au écrits).

C'est de très mauvais augure pour les élèves et les enseignant.es au vu des besoins de notre département...

	Session 2017	Session 2018	Evolution
Postes offerts au CRPE TOTAL	580	520	- 10,40%
Postes offerts au CRPE externe	559	495	- 11,50%
Postes offerts au CRPE 3e voie	21	25	+ 19,00%
Nombre d'inscrit-es pour 1 poste (CRPE externe)	6,7	7,5	+ 0,8

PPP : l'école publique n'est pas à vendre !

Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, a annoncé un plan pour la rénovation des écoles marseillaises.

Ce plan prévoit, en 6 ans, la démolition et reconstruction de 31 écoles en urgence absolue. La ville de Marseille ayant 445 écoles publiques, par conséquent rien n'est prévu pour les 414 autres écoles !

La Mairie a fait le mauvais choix et se défait de ses responsabilités.

Nous, enseignants, citoyens, parents d'élèves, avons décidé d'informer largement sur les dangers que nous encourageons tous et de dire haut et fort qu'une autre solution est possible !

Nos propositions :

- Réaliser une reconstruction / rénovation avec une MOP (maîtrise d'ouvrage publique)
- Garder la main sur les écoles (avec gestion publique)

- Effectuer un prêt auprès de la banque européenne (avec des taux très bas)
- Prêt spécial auprès de l'Etat, eu égard à la situation catastrophique des écoles
- Réaliser un audit sur les besoins de l'ensemble des écoles
- Etablir un plan pluriannuel d'investissement dans les écoles

Les Marseillais doivent garder la main sur leurs écoles !

Et en plus cela coûte moins cher !

Premiers signataires :

Citoyens en recours au TA, CGT Educ'action, FSU13, MPE13, SE-UNSA, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUTER-FSU, Sud Education, Solidaires13, UNSA13, UNSA Education...

Des enseignant.es contractuel.les dans les écoles : Inédit dans notre département !

L'une des 50 enseignant.es recruté.es en décembre témoigne :

L'entretien était très rapide. Aucune de mes expériences n'a été vérifiée, on ne m'a pas demandé d'extrait de casier judiciaire. Le délai entre les entretiens et la prise de fonction a été très court.

La journée de formation ressemblait plutôt à une journée d'information où l'on nous a surtout parlé du fonctionnement administratif et de nos devoirs en tant que fonctionnaire. Le quotidien d'un enseignant en classe a été très peu abordé, quasiment aucun conseil en matière de pédagogie, de relation avec les élèves, ne nous a été donné.

On nous a expliqué que nous serions tous rattachés à la brigade « formation continue » donc sur des remplacements courts d'un jour ou deux, pas en REP+, et qu' on nous éviterait la maternelle.

Mon premier remplacement a eu lieu du

7 au 21/12, en maternelle, en REP+. Lors de mon 2^{ème} contrat à la rentrée, j'ai effectué plusieurs remplacements courts d'un jour ou deux, principalement en élémentaire. J'ai eu tous les niveaux, sauf les CP. J'ai aussi été affectée plusieurs fois en ULIS.

Je tire un bilan globalement positif pour mon expérience personnelle, beaucoup plus mitigé en ce qui concerne notre accompagnement. Aucune formation, aucun accompagnement, les premiers jours ont été un peu stressants, avec l'impression d'être « balancée » dans le grand bain sans avoir appris à nager. Je serai encore plus critique concernant la gestion administrative et sociale de nos contrats.

Notre premier contrat s'est arrêté le 23/12/17, le second a débuté le 8/01/2018. Les vacances de Noël ne nous ont donc pas été payées. Nous

n'avons toujours aucune certitude concernant le défraiement de nos déplacements, nous avons pourtant été envoyés dans tout le département.

Si l'aspect pédagogique et le contact avec les enfants ont renforcé mon envie de devenir enseignante, cette première expérience m'a néanmoins rendue assez dubitative vis-à-vis de l'Education Nationale. Le recours à ce type de contrat ne me paraît pas constituer une évolution positive, que ce soit pour les contractuels qui sont peu accompagnés, ou pour les titulaires qui voient leur métier dévalorisé, ou encore pour les élèves qui se retrouvent face à des enseignants non formés.

Face à la mise à mal de ces collègues, le SNUipp-FSU 13 exige d'autres choix pour les écoles des Bouches-du-Rhône : le recrutement à la hauteur des besoins sur la liste complémentaire !

Pratique : Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>



SNUipp 13

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2017-2018 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2017. Il vous sera adressé en février ou mars 2018 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13291 Marseille Cédex 06.

Le..... Signature :

Bulletin d'adhésion 2017/2018

NOM : Adresse :
 NOM de jeune fille :
 Prénom :
 Tél. : Code postal Ville
 Date de naissance : e-mail (personnel) :
 Sexe : M F RNE Ecole : 013.....
 Adj. Mat. Adj. Elem. Dir.cl. Autre (préciser) Echelon :
 Temps partiel ? OUI NON Quotité % Nomination à titre DEF. à titre PROV.
Catégorie professionnelle
 PE PE HClasse Instit. Instit. spé. PEGC PEGC HCI
 PEGC CE Etudiant PFSE Retraité(e) AADE /AVS

Montant de la cotisation : euros
 par Chèque par virement en espèces
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	169	178	188	198	211						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros
Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros
Directeur établissement spécialisé : +40 euros
PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé, Psy : +10 euros Psy contractuels : 80 euros
Retraités : Indice < 500 : 101 euros 500 < Indice > 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros
Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AADE/AESH : 32 euros
Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Rapport Villani : Quels moyens pour avancer ?

Le rapport Villani-Torossian « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » remis le 12 février au ministre enfonce un certain nombre de portes déjà ouvertes et inquiète par endroits. Et si on permettait enfin aux enseignants de faire sereinement leur travail ?

Le rapport sur l'enseignement des mathématiques piloté par le député Cédric Villani et l'inspecteur général Charles Torossian vient d'être remis au ministre. L'état des lieux qu'il dresse sur les difficultés du système scolaire français à faire réussir les élèves dans le domaine des mathématiques est largement partagé et corroboré par les évaluations internationales. Partagée également l'analyse de ces difficultés qui croise des données sociales, culturelles, didactiques et pédagogiques : mauvaise image de la discipline, appréhendée avant tout comme un instrument de sélections scolaire, profil principalement littéraire des enseignants et des enseignantes dans le premier degré, lacunes dans la formation initiale et continue, revirements incessants des préconisations officielles...

Des préconisations inquiétantes

Que faire pour sortir de l'ornière ? Le rapport préconise 21 mesures et 32 recommandations dans des champs très variés qui vont de la création de clubs mathématiques dans le périscolaire à une réforme de la formation des enseignants laissant place à un parcours disciplinaire dès BAC +1, notamment en mathématiques.

Peu de surprises à la lecture des mesures relatives au premier degré. Les références aux trois phases d'apprentissage (manipulation, verbalisation, abstraction), à l'enseignement explicite, à l'importance de la numération et du calcul mental, au travail sur le sens des opérations figurent déjà dans les

programmes de 2016, rédigés, il est vrai, avec le concours de didacticiens des mathématiques qui faisaient cruellement défaut à la mission Villani.

Plus inquiétantes sont les préconisations du rapport portant sur les méthodes et les manuels. Bien que rappelant la nécessaire liberté pédagogique des enseignants, la mission met en exergue les exemples « qui marchent » à l'étranger, se propose de faire le tri entre bons et mauvais manuels, de mettre à disposition des enseignants un matériel standardisé, des protocoles d'évaluations à utiliser trois fois par an. Sur une question complexe et multifactorielle, l'expérience montre pourtant les écueils des solutions clés en main : Singapour n'est pas Clichy-sous-Bois ni Rodez et le protocole Savoir lire écrire compter calculer (SLECC) cher à l'un des membres de la mission a échoué à faire la preuve de son efficacité.

Quel accompagnement, quelle formation pour les enseignants ?

Attendu sur la question de la formation initiale et continue, le rapport pointe le problème sans y apporter de réponse concrète, hormis la création d'un poste de conseiller pédagogique spécialisé en maths par circonscription. Impossible sans moyens dédiés de progresser sur ce volet comme sur celui des liens entre école et recherche eux aussi appelés de ses vœux par la mission Villani. Pour le SNUipp-FSU, c'est pourtant en travaillant au plus près de la réalité et des besoins du terrain qu'on pourra faire progresser la réussite de tous les élèves, en mathématiques comme ailleurs. Pour l'heure, enseignants et enseignantes n'ont pas besoin de nouveaux changements, ils viennent à peine de s'approprier les nouveaux programmes et aspirent à travailler dans la cohérence et la continuité en bénéficiant de conditions de travail améliorées.

Assises de la maternelle en mars

Après de multiples déclarations dans la presse, le ministre vient de dévoiler ses intentions pour l'école maternelle. Il confie une mission au neuropsychiatre Boris Cyrulnik pour préparer au mois de mars : " Les Assises de l'école maternelle ". Avec l'objectif de bouleverser le fonctionnement de la maternelle alors que de nouveaux programmes viennent à peine d'être mis en application ?

On l'avait perçu au gré de multiples interventions dans les médias, Jean-Michel Blanquer a des idées bien précises sur l'école maternelle, qui doit pour lui être le lieu d'un apprentissage systématique et précoce du langage et du vocabulaire.

A la faveur d'un entretien dans Ouest-France, il vient d'annoncer l'organisation en mars prochain d' « Assises de la maternelle » et la création d'une mission confiée à Boris Cyrulnik avec pour objectif de faire de la maternelle " l'école

de l'épanouissement et du langage ".

Un coin dans les programmes de 2015 ?

S'il n'est pas question de remettre en cause la bienveillance de Boris Cyrulnik ni ses compétences concernant le développement affectif du jeune enfant, il est cependant loin d'être un spécialiste

des apprentissages et du rôle fondamental des enseignants de cette "école première". Avec le risque de revenir au concept de jardins d'enfants pour les plus jeunes.

S'agit-il de réactiver des pratiques qui sont loin d'avoir fait leurs preuves dans le passé comme le programme " Parler " expérimenté entre 2005 et 2008 par Michel Zorman à Grenoble ? S'agit-il de remettre en cause des programmes mis en œuvre en 2015 et plutôt bien accueillis par les enseignants de maternelle mais qu'ils peinent parfois à mettre en place par manque de l'accompagnement



des apprentissages et sa nomination sonne à nouveau comme un désaveu pour les chercheurs en sciences de l'éducation.

La focale portée sur la qualité et les conditions de l'accueil des élèves avec le travail sur le cadre de vie, le rôle des Atsem laisse de côté la question des

nécessaire ?

Loin des revirements permanents et des injonctions sans cesse renouvelées, c'est bien de sérénité, de temps long et d'une formation à la hauteur des enjeux dont ont besoin les enseignants pour mieux faire réussir tous leurs élèves.

Les rendez-vous du SNUipp-FSU 13

STAGES SYNDICAUX

Lundi 19/03

Des difficultés des élèves aux difficultés d'enseigner
Maison des Syndicats de Martigues
Allée Benoît Frachon

Jeudi 22/03

Stage Mouvement spécial "Débuts de carrière" 2018
ESPE de Marseille
63, la Canebière. Métro Noailles

Mardi 27/03

Stage Mouvement spécial "Débuts de carrière" 2018
ESPE d'Aix-en-Provence
2 Avenue Jules Isaac

Mardi 27/03

Réagir face à des comportements perturbateurs
Salle Jaurès, Bourse du Travail
23, Bd Charles Nédélec, Marseille
Métro St Charles

Jeudi 29/03

SEGPA :
un outil pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires
Salle Jaurès, Bourse du Travail
23, Bd Charles Nédélec, Marseille
Métro St Charles

Lundi 31/05 et mardi 01/06

Réduire les inégalités en maternelle
Salle Jaurès, Bourse du Travail
23, Bd Charles Nédélec, Marseille
Métro St Charles

Rappel : Pour participer à un stage syndical, il faut s'y inscrire et prévenir son IEN un mois à l'avance... Si vous avez laissé passé ce délai, contactez-nous, nous essaierons de trouver une solution...

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL du SNUipp-FSU 13

Le SNUipp-FSU 13 tiendra son congrès d'orientation départementale et de renouvellement de ses instances le jeudi 7 juin à Vitrolles. Nous y accueillerons Laurent FRAJERMAN, professeur agrégé d'histoire et membre de l'Institut de Recherche de la FSU avec qui nous tenterons de cerner les évolutions du corps des enseignants du 1^{er} degré... Ce congrès sera précédé, dans toutes les circonscriptions, d'Assemblées Générales pour désigner les représentants de chaque section locale du SNUipp-FSU 13.

Expéditeur : INFO
Hebdo

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020

Directeur de Publication : Christophe DORÉ
N° 699 du 10 mars 2018

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp13 Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en nous adressant un courrier.

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

**83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE
OU QUE VOUS SOYEZ**



www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant